



Succession famille

Par Kiki50

Bonjour,

J'aimerais avoir un avis sur ma situation.

Ma mère est décédée en 2010. Ma grand-mère est toujours en vie et vient de vendre un terrain qui dépend de la succession familiale.

D'après l'acte de vente, le terrain a été vendu 60 000 €. Ma grand-mère vend sa moitié en pleine propriété ainsi que son usufruit, tandis que les trois nus-proprétaires (mon oncle, ma tante et moi) possèdent chacun 1/6 en nue-propriété.

Je suis l'une de ces personnes concernées, mais je n'étais pas présent lors de la signature. L'acte indique que le notaire a signé à ma place grâce à une procuration. Or, je n'ai jamais reçu de procuration à signer et je n'ai jamais signé un tel document. Je découvre seulement aujourd'hui que j'aurais été représenté.

Mes questions sont les suivantes :

Ai-je bien droit à une part du prix de vente correspondant à mes droits en nue-propriété ?

Le notaire pouvait-il me représenter alors que je n'ai jamais signé la procuration ?

Puis-je demander une copie de la procuration qui est mentionnée dans l'acte afin de vérifier si elle porte réellement ma signature ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous avez l'acte sous les yeux, vous devez savoir en le lisant quelle part du prix vous revient.

Vous pouvez toujours demander au SPF la copie de la procuration qui a été annexée à l'acte lors de la publication.

Et aussi demander à la fois votre part du prix et quelques explications au notaire !